

**DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE**

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025 à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de BAIÉ-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 19 mars 2025, s'est assemblé à la salle des délibérations.

Présents : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Christophe CESARIN.

Représentés : Shella COMMIN - Johanne DAHOMAIS - Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO.

Excusé : Justin DESSOUT.

Absents : David MONTOUT - Jocelyn LEREMON - Denise BLEUBAR - Murielle JABES- Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

Secrétaire de séance : M. Chazy CIRANY.

DCM 2025/03/21

OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le Code Général de la Fonction Publique entré en vigueur le 01 mars 2022,
- ✓ Vu les arrêtés du Maire portant tableaux d'avancement de grade au titre des années 2022, 2023, 2024, toutes catégories et grades concernés,
- ✓ Vu le rapport du maire,

- ✓ Considérant l'actualisation du tableau des effectifs qui va s'en suivre,
- ✓ Considérant le nouvel organigramme structurel de la Ville et les besoins recensés pour assurer la bonne marche des services,
- ✓ Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,
- ✓ Considérant la nécessité de créer les emplois répondant aux besoins permanents des services et à la promotion des agents,
- ✓ Considérant les crédits inscrits au budget,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : de créer les emplois rendus nécessaires pour répondre aux évolutions de carrières des agents et aux besoins des services comme suit :

❖ De nouveaux besoins identifiés

GRADE	CATEGORIE	TEMPS	NBRE	FONCTIONS	MOTIFS
Rédacteur	B	35H	1	Responsable cellule insertion	Contractuel sur emploi permanent
Adjoint technique Ppal 1ere cl	C	35H	3	-Gestionnaire fiscal, - Magasinier, -Agent de l'environnement du littoral	Changement de filière
Adjoint Administratif	C	35H	1	Infographiste	Mutation
Rédacteur ppal de 2eme cl	B	35H	2	-Responsable adjt du service patrimoine foncier -Coordinatrice pôle stratégique	Mise en stage
Attaché	A	35H	1	Conseillère en organisation du travail et conduite du changement RH	Mise en stage

Chef service de police municipale	B	35H	1	Chef de brigade	Mise en stage
-----------------------------------	---	-----	---	-----------------	---------------

Article 2: D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

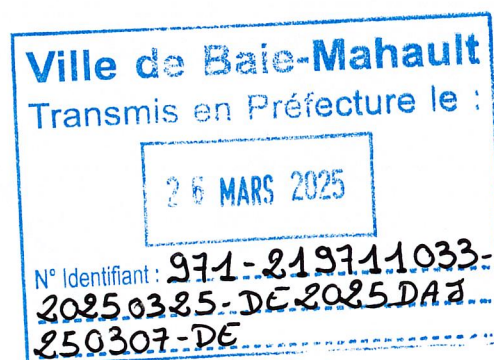
Article 3 : de charger le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

Date du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

Le secrétaire de séance,

Chazy CIRANY

Le Maire,

Hélène POLIFONTE-MOLIA